

ANNEXE

Informations précontractuelles pour les produits financiers viés à l'article 9, paragraphes 1 à 4bis, du règlement (EU) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (EU) 2020/852

Dénomination du produit:
NewB Sustainable Mixed Fund Balanced

Identifiant d'entité juridique:
549300M52L432RWX7F83

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> Oui	●○ <input type="checkbox"/> Non
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: 85%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables</p>

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier?

Avant de procéder à une analyse financière des titres, le gestionnaire sélectionnera les sociétés et les pays sur base de leur contribution positive aux objectifs d'investissement durable environnementaux suivants :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

- L'atténuation du changement climatique en lien avec l'ODD 13 « Actions relatives à la lutte contre le changement climatique » et l'ODD 7 Énergie propre et abordable
- La transition vers une économie circulaire en lien avec l'ODD 12 Consommation et production responsables.

Cette sélection, complémentaire à celle décrite ci-dessous, représente le coeur de l'analyse pour définir l'objectif d'investissement durable de notre fonds d'investissement NewB Invest.

● ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier?***

La contribution des investissements aux objectifs durables est mesurée par des indicateurs qui se basent sur des scores d'objectifs de développement durables fournis par la société MSCI (voir prospectus) et qui sont appliqués aux positions investies par chacun des compartiments. Des indices de références permettent une comparaison de cette contribution.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Pour qu'une entreprise ou qu'un pays soit autorisé dans le portefeuille, il ne doit pas simplement contribuer positivement à au moins un des ODD susmentionnés, il doit également ne pas être considéré comme non-aligné sur les deux autres ODD

Concrètement, après avoir effectué le processus de « best-in-class » et les exclusions, le Gestionnaire utilise le module MSCI SDG Alignment Tool. Celui-ci est conçu pour donner un aperçu de la contribution nette – positive et négative – des entreprises à la réalisation de chacun des 17 ODD. Les notations et les scores d'alignement des ODD, basés sur une échelle de -10 à +10, prennent en compte les opérations, les produits et services, les politiques et les meilleures pratiques des entreprises, ainsi que leur contribution nette à la résolution des grands défis mondiaux. Pour qu'une entreprise soit incluse dans le portefeuille, elle doit avoir un score positif pour au moins un des 3 ODD et elle ne doit pas être considérée comme « mal alignée » (score < -1,5) par rapport aux 2 autres. De plus, la contribution nette du portefeuille à chacun des 3 ODD doit être supérieure aux contributions nettes calculées pour un indice (sorte de portefeuille de référence) qui a été choisi afin de pouvoir comparer la performance du fonds avec celui du marché.

— *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux*

principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Toutes les entreprises dans lesquelles le compartiment investit (aussi bien en actions qu'en obligations) doivent être membres de l'indice MSCI All Countries World Index ESG. L'un des principes de l'approche MSCI ESG est que les entreprises ayant gravement violé le Pacte mondial des Nations Unies, les conventions de l'OIT, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont exclues.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

✘ Oui

Les indicateurs de principales incidences négatives sont pris en compte par les processus d'exclusions et de best-in-class mis en place lors de la construction de l'univers d'investissement dans lequel puise le Gestionnaire pour choisir les investissements du compartiment et créer le portefeuille. En effet, pour être admises dans l'univers d'investissement, les sociétés doivent faire partie des indices MSCI ESG. Vis-à-vis des indices dits « Standard » qui reprennent les plus grandes sociétés au sein de chaque secteur, les indices ESG excluent déjà 75% des moins bons élèves en termes de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ce qui élimine déjà une partie des possibles incidences négatives de l'univers.

Afin d'être admises dans l'indice MSCI ESG, les sociétés doivent également avoir un score de controverse de 4 ou supérieur (score allant de 1-10, 10 étant le meilleur score). Un score de 4 représente une controverse en-cours d'un niveau modéré, les sociétés ayant une controverse en-cours très sévère ne peuvent pas être incluses dans les indices ESG. En effet, l'analyse des controverses fait partie intégrante de la méthodologie des indices MSCI ESG. MSCI analyse chaque société selon le « MSCI Controversies Score Eligibility » afin d'identifier les sociétés faisant face à de sérieuses controverses au niveau de l'impact environnemental, social ou de gouvernance, en raison de leur mode de fonctionnement, de leurs produits ou encore de leurs services. Ce score a été conçu de façon à être cohérent avec les normes internationales telles que la Déclaration des droits humains de l'ONU, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou encore le Pacte mondial des Nations-Unies.

La composition des indices MSCI ESG est revue annuellement, les sociétés dont le score serait revu à la baisse depuis l'admission dans l'indice et qui ont au moment de la revue un score de controverse de 0 sont directement exclues car un score de 0 signifie que la société est impliquée directement dans une controverse actuelle très sévère. Les sociétés qui ont déjà été admises dans un

indice ESG et qui ont, lors de la revue annuelle, un score de 1 peuvent rester dans l'indice ESG. Un score de 1 signifie que la société est impliquée soit dans une controverse très sévère mais de façon indirecte, par exemple, impliquée en tant que fournisseur ou client d'une entreprise directement impliquée ou encore dans le cas d'un impact négatif dû à des causes naturelles. Par construction de l'indice, il est très improbable qu'une société avec un score de controverse de 1 puisse rester longtemps dans l'indice car par construction, celle-ci sera remplacée par des sociétés plus méritantes en termes d'ESG.

Ce score se base sur plusieurs indicateurs comme par exemple :

- Biodiversité et occupation du sol
- Émissions toxiques et déchets
- Énergie et changement climatique
- Pénurie d'eau
- Déchets opérationnels
- Impact sur les communautés locales
- Préoccupations relatives aux droits humains
- Corruption et fraude
- Structure de gouvernance
- Etc.

Ensuite, en plus des filtres déjà réalisés par la méthodologie des indices MSCI ESG, le Gestionnaire appliquera pour certains secteurs controversés des critères d'exclusion supplémentaires tels que, par exemple, l'exclusion des entreprises actives dans l'extraction de métaux ou de minéraux, à moins que ces entreprises n'aient adopté les meilleures pratiques en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Au niveau du secteur chimique également, le gestionnaire exclut de son univers d'investissement les entreprises actives dans la production ou commercialisation de produits chimiques soumis à des restrictions en vertu d'accords internationaux, de produits chimiques controversés et de pesticides. Le respect des accords internationaux en matière de production et d'utilisation de substances dangereuses et en matière de commerce de produits et de déchets chimique est également pris en compte dans l'évaluation des entreprises. La liste des critères se trouve dans le règlement ISR de NewB S.C.E., consultable sur <https://www.newb.coop/fr/newb-invest>

De plus, dans le cas où une controverse potentielle très importante émergerait sur une société ou un pays déjà en portefeuille, le Gestionnaire de portefeuille décrira le problème sur la base de sources accessibles au public et le présentera au comité ISR de la SICAV. Si le comité décide que la controverse doit effectivement être considérée comme très significative, tous les investissements

dans la société doivent être cédés dans les 3 mois suivant la décision éliminant ainsi une majeure partie du risque d'incidences négatives.

Enfin NewB S.C.E. travaille également avec un Comité d'Orientation ISR, qui est composé de membres de l'équipe ESG de NewB S.C.E., d'ONG et d'experts. Ce comité est consulté, entre autres, en cas de controverses majeures qui émergeraient concernant les entreprises du fonds. Du point de vue du Gestionnaire, tant l'approche de sélection positive que les exclusions minimisent le risque d'événements ou de conditions environnementaux, sociaux ou de gouvernance potentiels qui peuvent avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur des investissements (risques dits de durabilité).

Les informations relatives aux indicateurs des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité seront disponibles dans l'ANNEX V- Template de déclaration périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier?

La philosophie d'investissement, qui est adoptée par le compartiment, repose sur la charte sociale et environnementale de son Conseiller ISR (disponible sur le site <https://www.newb.coop/fr/newb-invest>) qui reprend une série d'engagements et de principes à mettre en oeuvre dans ses activités.

Ce document précise que la Sicav doit respecter les règles ISR de son Conseiller ISR (disponibles sur <https://www.newb.coop/fr/newb-invest>) qui reprennent les critères auxquels doivent satisfaire les émetteurs de titres financiers qui figurent dans le portefeuille d'investissement du fonds.

En vue de se conformer à ces règles ISR et de maximiser l'impact positif sur les objectifs de développement durable alignés avec les objectifs d'atténuation du changement climatique et les objectifs de transition vers une économie circulaire, le processus de sélection comprend les 3 étapes suivantes :

- étape d'exclusion
- étape de « Best-in-class screening »
- étape de sélection positive sur base de l'objectif d'investissement durable du compartiment

Ces 3 étapes sont décrites ci-dessous.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

- **Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable?**

La stratégie d'investissement du compartiment comprend les éléments contraignants suivants pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable:

Exclusions:

Le Gestionnaire exclura automatiquement les sociétés générant des revenus dans les secteurs des combustibles fossiles, de l'énergie nucléaire, de la défense, des armes (conventionnelles et controversées), du tabac et des jeux d'argent.

Pour les autres secteurs soumis à certaines pratiques controversées, le Gestionnaire vérifiera que les sociétés respectent les garanties minimales. Le détail des critères appliqués se trouve dans le règlement ISR de NewB S.C.E., consultable sur <https://www.newb.coop/fr/newb-invest>.

Par exemple, pour le secteur de l'industrie minière, il doit être démontré que l'entreprise adopte de bonnes pratiques en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux.

D'autre part, les entreprises qui ne respectent pas des exigences minimales définies en lien avec une série de thèmes transversaux tels que la biodiversité, la déforestation, l'eau, le bien-être animal, les organismes génétiquement modifiés, les droits humains et du travail, l'égalité des genres, la fiscalité, la comptabilité, la politique de rémunération, la corruption et la répartition équitable des richesses, sont également exclues. Le détail des critères appliqués se trouve dans les règles ISR de NewB S.C.E., consultables sur <https://www.newb.coop/fr/newb-invest>.

Ensuite, les entreprises qui ne satisfont pas aux pratiques de bonne gouvernance (y compris en matière de structures de gestion saines, de relation avec le personnel, de rémunération du personnel compétent et de respect des obligations fiscales) sont exclues. Cela est assuré, pour les grandes capitalisations, par le fait que l'univers de base correspond au MSCI ESG, qui n'inclut que des émetteurs qui n'ont pas été impliqués au cours des 3 dernières années dans des cas de controverse constituant une violation majeure des normes mondiales telles que le Pacte mondiale des Nations Unies, et pour les petites capitalisations, par une vérification ad-hoc, réalisée par le Gestionnaire.

Enfin, les entreprises impliquées dans des controverses majeures sont également exclues. A cet effet, sont exclues les entreprises figurant sur la liste noire de Financité et les entreprises en violation grave du Pacte Mondial des Nations Unies.

Pour les titres de créance émis par les pays ou leurs sociétés d'État, le compartiment exclut, tels que précisé dans les règles ISR de NewB S.C.E., certains pays. Le compartiment ne veut notamment en aucun cas financer des régimes controversés définis comme des pays connus pour des violations fondamentales des droits humains ou des droits du travail, appliquant la peine de mort, portant atteinte aux libertés fondamentales ou présentant des niveaux élevés de corruption. En outre, sont exclus les pays qui n'ont pas ratifié les accords de Paris sur le climat et les pays considérés comme paradis fiscaux. Il est évident que les pays d'émission des titres obligataires soumis à des sanctions internationales ou sous « gel des avoirs » de

L'Union européenne sont également exclus du financement. Le détail des critères appliqués se trouve dans les règles ISR de NewB, consultables sur <https://www.newb.coop/fr/newb-invest>.

Approche de "Best-in-class screening":

Les sociétés de grande capitalisation (celles qui sont membres de l'indice MSCI « Standard ») doivent être membres de l'indice MSCI ESG Leaders de la région qui reprend uniquement les 25% des meilleures entreprises de l'univers MSCI ACWI « Standard » pour être admises dans l'univers d'investissement. Les entreprises doivent également avoir un rating MSCI de minimum A (et de minimum AA pour certains secteurs) pour être incluses dans l'univers d'investissement. Le gestionnaire procède également à une vérification croisée avec d'autres fournisseurs (Sustainalytics et Robecosam), dans le cas où la classification de MSCI ne semble pas en ligne avec ces fournisseurs de premier plan, une analyse supplémentaire sera effectuée par le Gestionnaire ou l'équipe ESG de NewB S.C.E..

Pour les petites et moyennes capitalisations, le Gestionnaire évaluera si une société s'intègre dans l'univers d'investissement en utilisant les données des fournisseurs de données ESG ou, en l'absence de données fiables, en effectuant une analyse quantitative basée sur les données disponibles et une analyse qualitative fournie par l'équipe ESG de NewB S.C.E. sur la base du rapport de développement durable de l'entreprise et de toute autre documentation disponible auprès de l'entreprise ou d'autres sources fiables.

L'évaluation des obligations souveraines se fait via une analyse interne basée sur des données publiques provenant de sources réputées telles que l'ONU, la Banque mondiale ou des ONG internationales. Celle-ci est basée sur des critères environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) et respectent les pondérations suivantes : critères environnementaux 20%, critères sociaux 30% et critères de gouvernance 50%. Un score est généré sur base de ces critères et permet de comparer un pays vis-à-vis de ses pairs. Un pays peut alors être inclus dans l'univers s'il se trouve dans la moyenne supérieure de l'ensemble des pays.

Les investissements déjà présents dans le compartiment qui ne passent plus le processus de sélection doivent être vendus dans les 3 mois. Ce filtrage négatif du portefeuille existant est effectué semestriellement pour les investissements en actions et obligations à grande capitalisation et annuellement pour les investissements en actions et obligations à petite capitalisation et pour les obligations d'État.

Dans le cas où il y aurait de nouveaux éléments sur une controverse (très) importante touchant un investissement potentiel qui n'est pas (encore) exclu du screening négatif, les gérants s'abstiendront d'investir dans cet actif en attendant le screening mis à jour. En cas de rapport sur une éventuelle controverse très importante sur une société ou un pays déjà en portefeuille, le gestionnaire de portefeuille décrira le problème sur la base de sources accessibles au public et le présentera au Comité ESG du compartiment (composé du Gestionnaire et de l'équipe ESG de NewB S.C.E.). Si le comité ISR de la SICAV, sur la base du cas avancé par les gérants de portefeuille, décide que la controverse est effectivement à considérer comme (très) importante, tous les investissements dans l'actif doivent être cédés dans les 3 mois suivant la décision.

Approche de sélection positive sur base de l'objectif d'investissement durable du compartiment:

Pour qu'une entreprise soit admise dans le portefeuille, elle doit avoir un score positif sur au moins un des 3 ODD évalués (basé sur le score d'alignement MSCI ESG allant de -10 à +10) sans être mal alignée (défini comme un score inférieur à -1,5) avec les 2 autres ODD. Les obligations souveraines devraient contribuer positivement à au moins 1 ODD tout en ne contribuant pas significativement et négativement aux 2 autres ODD. En plus du Best-in-class et des exclusions mentionnées ci-dessus, NewB Invest s'appuie également sur le CCPI (Climate Change Performance Index) pour la sélection des ODD pour les pays.

● **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit?**

Les pratiques de bonne gouvernance font partie intégrante du processus de sélection Best-in-Class en vue de leur inclusion dans les indices MSCI ESG. Elles font également partie du processus chez S&P et Sustainalytics. Le MSCI Corporate Governance Score est une évaluation absolue de la gouvernance d'une entreprise qui utilise une échelle universelle de 0 à 10. Chaque entreprise commence avec un score "perfect 10" et des déductions de notation sont appliquées en fonction de l'évaluation des indicateurs clés. Le score de gouvernance d'entreprise est dérivé du score brut qui est calculé comme la somme des points associés aux indicateurs clés. Les 96 paramètres clés sous-jacents sont regroupés en quatre thèmes : conseil d'administration, rémunération, propriété et contrôle et comptabilité.

- Conseil d'administration: Le thème Conseil d'administration est noté principalement sur la base de l'indépendance du conseil par rapport à la direction et sur diverses mesures de l'expérience et de l'efficacité du conseil, tels que des événements négatifs liés à la gouvernance, comme les faillites ; litiges en matière de fraude en valeurs mobilières ou enquêtes réglementaires ; les menaces de radiation sont incluses dans cette section. Bien qu'elles ne s'appliquent généralement pas à la majorité des entreprises et qu'elles ne soient donc pas attribuées à un classement distinct des composants, ces mesures d'évènements peuvent avoir un impact significatif sur le classement général de la gouvernance d'une entreprise.
- Rémunération : les pratiques de rémunération des PDG et des autres dirigeants sont évaluées pour toutes les entreprises, y compris les chiffres de rémunération spécifiques, lorsqu'ils sont divulgués. La rémunération est notée principalement en fonction des niveaux de rémunération par rapport aux pairs, ainsi que des caractéristiques spécifiques de la conception du programme de rémunération. Reflétant les différents niveaux de divulgation d'un marché à l'autre, les classements de rémunération sont conçus pour empêcher les entreprises dont la divulgation est médiocre d'être récompensées.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- Détection et contrôle : le thème Détection et contrôle évalue les éléments suivants : (1) Préoccupations concernant la structure de détention de la société, y compris la présence d'actionnaires contrôlants, les droits de vote différentiels entre plusieurs catégories d'actions et les dispositions relatives au vote à la majorité ; (2) Les défenses contre les OPA, les conseils confidentiels et d'autres dispositions affectant la capacité des actionnaires à accepter une offre attrayante pour une entreprise, avec un accent particulier mis sur les défenses multiples ; (3) Les droits des actionnaires qui permettent aux investisseurs d'agir collectivement, tels que le droit de convoquer des assemblées spéciales ou d'agir par consentement écrit ; (4) Dispositions entravant les droits des actionnaires, telles que les limitations des droits de vote et la capacité des actionnaires d'approuver les modifications de la charte et des statuts.
- Comptabilité : le thème de la comptabilité évalue la transparence de l'entreprise et la fiabilité des états financiers publiés en tant qu'aspect de la gouvernance d'entreprise.

De plus, le compartiment dispose d'une politique d'engagement et NewB S.C.E votera sur l'ensemble des résolutions de chaque assemblée générale dont elle détient des actions via le prestataire de vote ISS (Institutional Shareholder Services), au moyen de leur plateforme de proxy voting. ISS s'occupe de la partie opérationnelle du passage d'ordres en lien avec la banque dépositaire de la Sicav NewB Invest, CACEIS, et fournit à l'équipe ESG de NewB S.C.E., pour chaque résolution présentée aux AGs, une recommandation de vote basée sur leur politique d'investissement socialement responsable (ISR). Pour formuler ces recommandations de vote, ISS prend donc en compte les bonnes pratiques nationales de gouvernance, mais analyse aussi les impacts environnementaux et sociaux des entreprises. Cette politique ISR utilise comme cadre référentiel des initiatives internationales reconnues liées entre autres au développement durable et au respect des droits humains telles que l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI), les Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI), le Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que les dernières directives environnementales et sociales européennes. Ces recommandations de vote, assorties d'une justification de la part d'ISS offrent une première analyse de chaque résolution. Ensuite, le département ESG de NewB vote, sur base de sa propre politique de vote personnalisée et de critères additionnels consultables sur <https://www.newb.coop/fr/newb-invest>.

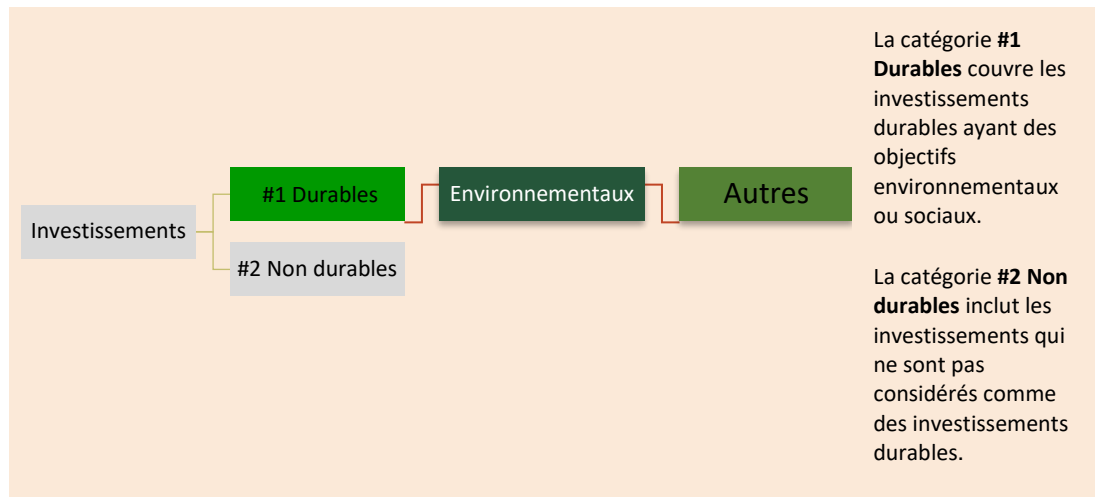


Quelle est l'allocation des actifs et la proportion minimale d'investissements durables?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en %:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



Le Gestionnaire prévoit d'investir l'entièreté des actifs nets du compartiment dans des investissements alignés sur les objectifs d'investissement durable du fonds.

Les seules exceptions qui seront tolérées sont les contraintes sectorielles comme les exigences de liquidité et de couverture (cash et hedging¹), les dépôts effectués auprès de la banque dépositaire en attente d'un investissement.

Par ailleurs, une tolérance temporaire de maximum 3 mois telle que détaillée plus peut être acceptée pour certains actifs qui seraient placés en révision ou qui seraient identifiés comme n'étant plus en ligne, afin de vendre les positions dans les meilleures conditions possibles.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable?**

Si le Compartiment utilise des produits dérivés, ceux-ci ne seront pas utilisés pour atteindre les objectifs d'investissement durable.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

¹ Le fonds ne recourt actuellement pas au hedging

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

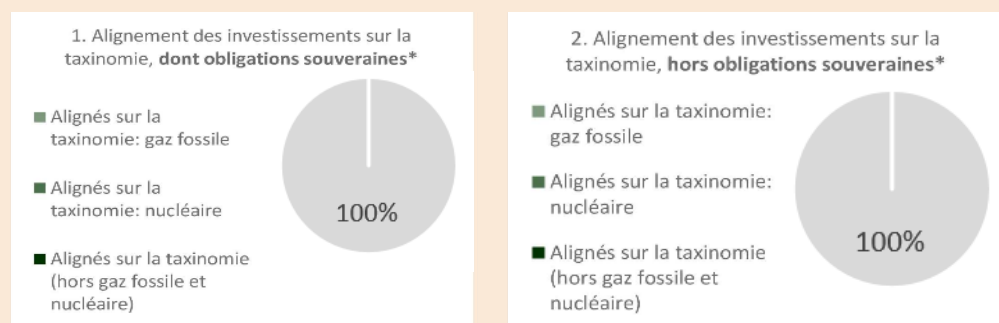
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE² ?**

Oui: Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

Le graphique 2 représente 100% des investissements totaux.

Les investissements suivants sont potentiellement exclus :

- (1) Les investissements sous revue ESG dans le cas où une controverse importante émergerait et que celle-ci doivent être analysée par le comité ISR de la SICAV.
- (2) Les investissements qui ne sont plus en ligne avec les critères ESG en place et qui devraient être cédés dans les 3 prochains mois (Le Gestionnaire se donne un délai de 3 mois afin de vendre les positions dans les meilleures conditions possibles).

Le Gestionnaire ne prévoit pas d'investir un minimum des actifs nets du compartiment dans des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.**

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.



- **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Le Gestionnaire prévoit d'investir au moins 100 % des actifs nets du compartiment dans des investissements alignés sur l'objectif environnemental du compartiment qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



- **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social?**

Non applicable.



- **Quels sont les investissements inclus dans la catégorie “#2 Non durables”, quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux?**

“#2 Non durables” peut inclure

- Cash et équivalent-cash pour des raisons de liquidité.
- Dérivés sur indices non durables, qui sont utilisés car aucune alternative durable suffisamment liquide n'est disponible pour le moment et est utilisée à des fins de couverture



- **Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si l'objectif d'investissement durable est atteint?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Oui, pour des raisons de mesure de performance des investissements socialement responsables (« ISR »), la performance ISR du compartiment (sans tenir compte des dépôts à vue et équivalents) sera comparée a posteriori à l'indice de référence suivant, un composite de 35% indice MSCI Europe ESG Universal , 22,5% indice MSCI World ESG Universal et 42,5%

iBoxx EUR Sovereigns ESG Tilted, afin de démontrer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable.

- ***Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable?***

Concernant les indices de références pour la partie Actions, MSCI Europe ESG Universal Index et MSCI World ESG Universal Index, le fournisseur d'indice applique les critères de sélection ESG à l'indice « parent standard » lors de chaque rebalancement de l'indice de référence afin d'exclure les émetteurs qui ne répondent pas à ces critères de sélection ESG.

Concernant l'indice de référence de la partie Obligataire, l'indice iBoxx EUR Sovereigns ESG tilted est un indice d'obligations d'états de la zone européenne. Son univers d'investissement est significativement réduit. Les obligations d'état de la zone euro font partie de l'univers (bien) plus large des émetteurs d'état mondiaux et sont au niveau ESG plus performants. Ensuite, seuls les pays répertoriés comme « libres » ou « partiellement libres » selon le Freedom House global freedom status peuvent être inclus dans l'indice et l'ensemble des pays classés selon le « Country-Risk Category score » de Sustainalytics comme « sévère » sont exclus. Finalement, l'indice attribue des pondérations plus élevées aux pays avec un score « Country-Risk Category » de Sustainalytics favorables tout en réduisant les pondérations des pays ayant un score moins favorable.

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?***

Concernant les actions (et les obligations d'entreprises), l'univers du compartiment a comme point de départ les indices MSCI ESG Universal auxquels la stratégie ISR du portefeuille ajoute des filtres d'exclusions bien plus stricts que celle de l'indice de référence combiné avec un filtre « Best-In-Class » ainsi qu'une sélection positive sur l'objectif d'investissement durable via 3 ODD choisis (vous pouvez retrouver la méthodologie détaillée ci-dessus).

Concernant les obligations d'état, l'univers d'investissement est composé de plus de 60 pays auxquels le gestionnaire applique un filtre de Best-in-class et un filtre d'exclusion. Le filtre de best-in-class est appliqué à l'univers de départ, sur base d'un score ESG interne. Le calcul de ce score repose sur les trois dimensions environnementale (20%), sociale (30%) et de bonne gouvernance (50%) (vous trouverez plus de détails dans la méthodologie ISR de NewB sur <https://www.newb.coop/fr/newb-invest>) . Une formule statistique est ensuite utilisée pour générer un score qui tient compte à la fois du positionnement de chaque Etat vis-à-vis de ses pairs pour les différents éléments considérés et, des pondérations reprises ci-dessus pour les piliers E, S et G. Pour faire partie de l'univers d'investissement, un pays doit se situer dans la moyenne supérieure de l'ensemble des Etats sur base de son score. Sur l'ensemble des pays qui ont passé le premier filtre de best-in-class, sont aussi exclus tous ceux qui ne respectent pas

les règles ISR de NewB. Concrètement, NewB exclut de son univers d'investissement, tous les Etats où les droits humains sont à risque (risques d'esclavage, de travail forcé ou de génocide ainsi que pays qui pratiquent la peine de mort). Sont aussi exclus, ceux qui ne respectent pas le droit du travail, qui portent atteinte aux libertés fondamentales ou qui présentent des niveaux élevés de corruption. En outre, sont exclus aussi les pays qui n'ont pas ratifié les accords de Paris sur le climat et les pays considérés comme des paradis fiscaux. Les pays d'émissions des titres obligataires soumis à des sanctions internationales ou sous « gel des avoirs » de l'Union européenne, sont également exclus.

Le portefeuille du compartiment n'est donc pas aligné sur les différents indices de références mais est bien plus ambitieux en terme de durabilité que ceux-ci.

● ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?***

Les indices de référence Actions, MSCI Europe ESG Universal Index et MSCI World ESG Universal Index, excluent de leur indice « parent », qui est un indice de marché large, les émetteurs ne répondant pas à ses critères de sélection ESG.

Concernant l'indice de référence de la partie Obligataire, l'indice iBoxx EUR Sovereigns ESG Tilted est un indice d'obligations d'états de la zone européenne. Son univers d'investissement est significativement réduit. Les obligations d'état de la zone euro font partie de l'univers plus large des émetteurs d'état mondiaux et sont au niveau ESG plus performants. Ensuite, seuls les pays répertoriés comme « libres » ou « partiellement libres » selon le Freedom House global freedom status peuvent être inclus dans l'indice et l'ensemble des pays classés selon le « Country-Risk Category score » de Sustainalytics comme « sévère » sont exclus. Finalement, l'indice attribue des pondérations plus élevées aux pays avec un score « Country-Risk Category » de Sustainalytics favorables tout en réduisant les pondérations des pays ayant un score moins favorable.

● ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?***

L'indice de référence est un composite de 35% indice MSCI Europe ESG Universal, 22,5% indice MSCI World ESG Universal et 42,5% iBoxx EUR Sovereigns.

Les indices MSCI Europe ESG Universal et MSCI World ESG Universal sont fournis par MSCI Limited, une société américaine de services financiers qui, entre autres, publie des indices financiers (voir <https://www.msci.com/our-solutions/indexes/esg-indexes>).

L'indice iBoxx EUR Sovereigns ESG Tilted est fourni par iBoxx est une division de services financiers d'IHS Markit (<https://www.markit.com>) qui conçoit, calcule et distribue des indices obligataires (fixed income).



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:

<https://www.vdk.be>

Date : 24/04/2024